



Commune
D'ALLIGNY-EN-MORVAN

58230 ALLIGNY-EN-MORVAN

Tél : 03.86.76.13.50

alligny.morvan@wanadoo.fr

www.alligny-en-morvan.fr

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Président : GROSCHE Marie-Christine

Secrétaire de séance : PIN Christine

Présents : GROSCHE MC (Maire) - MACHIN J-M (1^{er} Adjoint) – MÔME C (2^{ème} Adjoint) - BOURGEAC J -
BRANLARD D - CHAMBERLAND P - GÉRARD D - GERVAIS G – GROSCHE JL - GUENOT G - PIN C - PRIMARD E

Absents : DUCREUX N (3^{ème} Adjoint) – BARD M-P - CHARLOT F

Le Conseil Municipal :

- A approuvé trois avenants au marché de la Maison des générations :
 1. SARL DEBLANGEY concernant des travaux supplémentaires en raison de l'humidité due aux puits présents dans le terrain, de la dépose et repose d'un escalier, du renfort nécessaire derrière le petit bâtiment. Soit une plus-value de 25 803,65 € HT.
 2. SARL BELORGEY concernant un ajout de fenêtre dans l'espace de coworking afin que cette salle puisse profiter de plus de lumière naturelle. Soit une plus-value de 1 130€ HT.
 3. SARL E.T concernant l'isolation thermique du sol de l'espace coworking. Soit une plus-value de 1 806 € HT.
- La commune de Moux ayant demandé la prise en charge de son ATSEM et de ses cantinières par le SIRP, dans un souci d'équité, Madame le Maire a décidé de demander la prise en charge de l'ATSEM, Delphine FRAZEY, dans les mêmes conditions. Son salaire sera désormais remboursé par le SIRP à la commune.

La prise en charge des personnels des deux communes représentera une dépense de 71 613 €. Cette dépense étant répartie aux quatre communes du SIRP au prorata du nombre d'élèves. La commune d'Alligny sera redevable au SIRP de 8 841€. Le Conseil Municipal vote donc une décision modificative permettant d'effectuer cette dépense non prévue.
- A décidé de diligenter une enquête publique concernant la vente d'un terrain sectionnal de Pensières à Madame Yorillo. Les ayants droits de la section (La Balance, Les Plaines, Pensières) seront tous informés personnellement de cette enquête.
- A décidé de renouveler le contrat de Madame Sonia OCHI, arrivant à échéance le 31 octobre 2021, à compter du 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 28 février 2022 pour 15h30 par semaine.
- A voté le rapport annuel 2020 de l'assainissement collectif.
- A décidé, afin de régulariser la situation pré-existante, de prendre une délibération sur le temps partiel de droit et sur le temps partiel sur autorisation des employés communaux.
- A donné un avis de principe défavorable à l'installation d'un parc éolien sur la commune.

Le 05 octobre 2021

Le Maire,

Marie-Christine GROSCHE

